

DECISION DE LA PRESIDENTE n°2025-011  
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**OBJET :**

**Marché de travaux n°2023-15 pour le réaménagement de l'Office de Tourisme – Place d'Armes à Saint-Flour (15100) Avenants**

**La Présidente de Saint-Flour Communauté,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande publique ;

**Vu** les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

**Vu** la délibération n°2023-188 du 3 juillet 2023 autorisant la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de l'opération ;

**Vu** la décision n°2023-624 du 27 décembre 2024 relative aux choix des titulaires des lots 4 et 6.

**Vu** la décision n°2024-386 relatif aux avenants n°1 des lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9 et 11 ;

**Vu** la décision n°2024-618 relatif à l'avenant n°2 du lot 5 ;

**Considérant** la réalité des besoins de travaux :

- Pour le lot 4 MENUISERIES EXTERIEURES de modifications de prestations selon devis ;
- Pour le lot 5 CLOISONS SECHES – ISOLATION – FAUX PLAFONDS de réalisation de doublages en plaques de plâtre ;
- Pour le lot 6 MENUISERIES INTERIEURES de modifications de prestations en plus et moins-values selon devis ;
- Pour le lot 7 REVETEMENT DE SOL DUR – FAIENCE de travaux de préparation du support existant avant pose de la Pierre de Bouzentes ;

**Vu** la proposition d'avenant ci-annexé des entreprises :

- COUTAREL MENUISERIE ALU, titulaire du lot 4 pour un montant en plus-value de 2 000,81 € HT soit 2 400,97 € TTC ;
- SARL FOREZ DECORS, titulaire du lot 5 pour un montant en plus-value de 2 528,25 € HT soit 3 033,90 € TTC ;
- MENUISERIE DE LA FLORIZANE, titulaire du lot 6 pour un montant en moins-value de 14 596,00 € HT soit 17 515,20 € TTC ;
- CHAPES LIQUIDE D'OLT, titulaire du lot 7 pour un montant en plus-value de 2 029,39 € HT soit 2 435,27 € TTC ;

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver et de signer les avenants suivants pour le marché de travaux du réaménagement de l'ancienne prison en belvédère :

- COUTAREL MENUISERIE ALU, titulaire du lot 4 pour un montant en plus-value de 2 000,81 € HT soit 2 400,97 € TTC ;

Accusé de réception en préfecture  
013-20066680-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025

- SARL FOREZ DECORS, titulaire du lot 5 pour un montant en plus-value de 2 528,25 € HT soit 3 033,90 € TTC ;
- MENUISERIE DE LA FLORIZANE, titulaire du lot 6 pour un montant en moins-value de 14 596,00 € HT soit 17 515,20 € TTC ;
- CHAPES LIQUIDE D'OLT, titulaire du lot 7 pour un montant en plus-value de 2 029,39 € HT soit 2 435,27 € TTC ;

**Article 2 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget général primitif 2025 par autorisation de programme / crédits de paiement suivant la délibération n°2024-129 en date du 10 avril 2024 ;

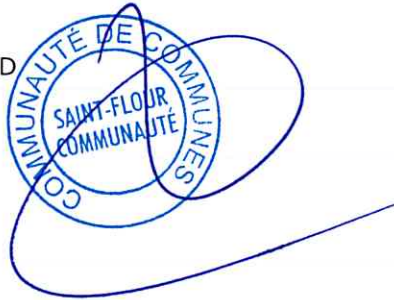
**Article 3 :** Qu'ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier de Saint-Flour.

**Article 4 :** De dire que tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) ;

Fait à Saint-Flour, le 13/01/2025

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



**Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire.**

**Transmise en Préfecture le 16 JAN. 2025**

**Publiée** sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, le **16 JAN. 2025**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025

**SAINT FLOUR COMMUNAUTE**  
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR  
**OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR**  
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

**Entreprise :** COUTAREL MENUISERIE ALU  
 La gare de Coren

15100 ST FLOUR

le 09/12/2024

Tel :

Fax :

**Lot : 04 MENUISERIES EXTERIEURES** **Avenant N° 2**

Avenant	N° 2 Modifications de prestations	
<b>Date :</b>	09/12/2024	
<b>Montant H.T.</b>	2 000,81	
	Réalisation d'un ouvrant dans le bureau B7	740.00
	Modifications des dimensions des stores du hall	1260.81
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content;">Ferme</div>		

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur
A	Montant initial du Marché du 29/12/2023	47 014,00	56 416,80	23/11/2023 A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	-3 403,00	-4 083,60	
C	Montant de la présente MDM	2 000,81	2 400,97	F *
<b>Montant du marché ( A+B+C )</b>		<b>45 611,81</b>	<b>54 734,17</b>	

\* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature	Le Maître d'Oeuvre Date/signature	Le Maître d'Ouvrage Date/signature
<b>COUTAREL MENUISERIE ALU</b> LA GARE DE COREN 15100 COREN Tél : 04 71 60 49 77 Siret : 490 597 747 00046 - APE 4332B TVA FR 31 490 597 747	 <b>SIA</b> 5 Avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC +33 (0)4 71 63 88 00 - accueil@sietec.fr SIRET : 369 708 643 00115 - APE 7112B SAS au capital de 84 600 € - RCS AURILLAC	

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
 Date de télétransmission : 16/01/2025  
 Date de réception préfecture : 16/01/2025





COUTAREL MENUISERIE ALUMINIUM



#### Adresse

Gare de Coren  
15100 Saint-Flour

#### Contact

Tél. : 04 71 60 49 77  
Email : cmalu@bbox.fr  
Site internet :  
www.coutarelmenuiseriealu.com

## Coutarel Menuiserie Alu

Votre contact : MALLET Richard  
Référence : OFFICE DE TOURISME

## DEVIS N° DE00569

Date : 20/11/2024

### SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

Village d'entreprises  
1 rue des crozes- ZA du Rozier  
15100 ST FLOUR

Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
	<b>MODIFICATION MARCHÉ OFFICE DU TOURISME DE SAINT-FLOUR.</b>				
	<b>04.01.01.01 CHASSIS VITRES FIXE.</b> Plus value modification chassis fixe par un ouvrant.Couleur ACIER 2525	1 U	740,00 €	740,00 €	20%
	<b>04.04.02 STORES SCREEN</b> Moins value store screen.	2 U	-870,00 €	-1 740,00 €	20%
	<b>04.04.02 STORE SCREEN</b> Plus value store screen motorisés.				

Coutarel Menuiserie Alu - Gare de Coren - 15100 Saint-Flour - France  
S.A.R.L au capital de 8000 Euros - SIRET 49059774700016 - APE 4332B - TVA FR 31 490597747  
Tél. : 04 71 60 49 77 - E-mail : cmalu@bbox.fr - www.coutarelmenuiseriealu.com  
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE N°2090970500008  
Certificat RGE n° E-E146222

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025 sur 3

Visuel

Désignation

Qté

Pu HT

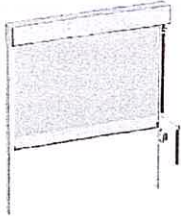
Total HT

TVA



Fondée à St-Pierre-les-Nemours en 1980, ATES a intégré le groupe MHZ en 1993. Elle est aujourd'hui un leader de la protection solaire en France et propose une gamme complète adaptée au tertiaire.

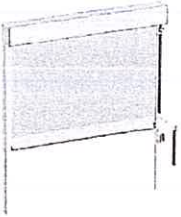
Stores à enroulement avec ou sans coffre en aluminium extrudé - Laquage RAL dans 12 coloris en standard (sauf store 3500) - Nos Stores Coffre sont labellisés « Origine France Garantie » par le bureau Veritas et certifiés « Store d'Origine Contrôlée »



**FENETRE : Store coffre 95 intérieur (solaire) 4109E**  
**Largeur hors-tout 2000 mm x Hauteur hors-tout 4100 mm**

2 U 1 080,27 € 2 160,54 € 20%

- . Coffre section carrée de 95x95mm, 3 faces
  - . Manoeuvre : Electrique, moteur A\_xess 50 230V filaire
  - . Couleur ferrure standard (groupe 0)
  - . Couleur ferrure : RAL 7039 Mat
  - . Collection Toile : JAROS 5023 (type Occultante M1)
  - . Référence coloris toile : 1199 Gris clair 28
  - . Enroulement standard
  - . Guidage par coulisses en C 17/25 (réf. 39302), toile non pénétrante
  - . Barre de charge ronde acier zingué verni diamètre 18mm dans l'ourlet de toile
  - . Fixation par coulisses de face (avec vis, non fournies)
  - . Couleur dominante extérieure : à préciser
  - . Côté de manoeuvre : Droite (vue intérieure)
  - . Sortie câble : arrière
  - . Réglage lame finale, cote J (du bas des coulisses) : 15mm
- Dont éco-contribution REP PMCB unitaire : 0,27€ HT (total pour 2 : 0,54€ HT)



**PORTE D'ENTREE : Store coffre 95 intérieur (solaire) 4109E**  
**Largeur hors-tout 2050 mm x Hauteur hors-tout 1500 mm**

1 U 840,27 € 840,27 € 20%

- . Coffre section carrée de 95x95mm, 3 faces
  - . Manoeuvre : Electrique, moteur A\_xess 50 230V filaire
  - . Couleur ferrure standard (groupe 0)
  - . Couleur ferrure : RAL 7039 Mat
  - . Collection Toile : JAROS 5023 (type Occultante M1)
  - . Référence coloris toile : 1199 Gris clair 28
  - . Enroulement standard
  - . Guidage par coulisses en C 17/25 (réf. 39302), toile non pénétrante
  - . Barre de charge ronde acier zingué verni diamètre 18mm dans l'ourlet de toile
  - . Fixation par coulisses de face (avec vis, non fournies)
  - . Couleur dominante extérieure : à préciser
  - . Côté de manoeuvre : Droite (vue intérieure)
  - . Sortie câble : arrière
  - . Réglage lame finale, cote J (du bas des coulisses) : 15mm
- Dont éco-contribution REP PMCB : 0,27€ HT





Visuel	Désignation	Qté	Pu HT	Total HT	TVA
--------	-------------	-----	-------	----------	-----

Votre devis est valable 1 mois - Images et photos non contractuelles

Détail TVA	20 %	10 %	5,5 %	Total HT :	2 000,81 €
Base HT	2 000,81 €	0,00 €	0,00 €	Total TVA :	400,16 €
Montant TVA	400,16 €	0,00 €	0,00 €	<b>Total TTC :</b>	<b>2 400,97 €</b>

Règlement : Mode de règlement indéfini  
Acompte demandé : 0,00 €

Coutarel Menuiserie Alu - IBAN FR76 1680 6048 2129 6339 8200 129

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente ci-jointes.

Bon pour accord

Fait à :

le:

Signature (précédée de la mention : «lu et approuvé, devis reçu avant l'exécution des travaux») :

Coutarel Menuiserie Alu - Gare de Coren - 15100 Saint-Flour - France  
S.A.R.L. au capital de 8000 Euros - SIRET 49059774700016 - APE 4332B - TVA FR 31 490597747  
Tél. : 04 71 60 49 77 - E-mail : cmalu@bbox.fr - www.coutarelmenuiseriealu.com  
ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DECENNALE N°2090970500008  
Certificat RGE n° E-E146222

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025 sur 3



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**I. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :** Le contrat est soumis au droit français. Toute commande de travaux implique l'acceptation par le client des présentes conditions générales d'exécution des marchés privés de travaux. Celles-ci établissent les conditions contractuelles applicables entre l'entreprise et son client pour la fourniture de travaux. La nullité d'une clause contractuelle n'emporte pas nullité des présentes conditions générales. Le devis, ses avenants et les études techniques spécifiques constituent les conditions particulières des travaux à réaliser. En cas de différence, les conditions particulières priment sur les conditions générales.

**II. PROTECTION DES DONNEES :** Les informations recueillies sur le client par l'entreprise sont indispensables à la gestion de son contrat. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution du contrat et pour l'accomplissement d'une obligation légale, telles que les garanties éventuellement applicables à l'issue des travaux commandés ou à l'exercice d'une prérogative légale.

Le responsable du traitement des données est l'entreprise :

Nom : **COUTAREL MENUISERIE ALU**

Email : **cmalu@bbox.fr**

Coordonnées postales : **La gare de Coren 15100 COREN**

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés habilités de l'entreprise. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées. Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » et au Règlement Européen n°2016/.679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant à l'entreprise (coordonnées ci-dessus), en joignant un justificatif de son identité valide. Le client peut également définir des directives relatives au sort de ces données après sa mort. En cas de réclamation, le client peut contacter la CNIL. Le client consommateur a le droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site bloctel.fr.

**III. VALIDITE DE L'OFFRE :** La présente proposition est valable dans un délai de 2 mois à partir de la date d'établissement du présent devis. Au-delà, COUTAREL MENUISERIE ALU se réserve la faculté, soit de maintenir son offre initiale, soit de présenter une nouvelle proposition

**IV. PHOTOGRAPHIES DES TRAVAUX :** Le client autorise l'entreprise à fixer, reproduire et à exploiter les photographies des travaux réalisés dans le cadre de l'exécution du présent contrat et ce, afin de les présenter à des tiers dans un but de promotion de son activité artisanale, sur les supports suivants : (*indiquer la liste des supports (site internet, catalogue, etc...)*).

La présente autorisation est consentie à l'entreprise pour les territoires suivants : Cantal, Haute Loire, Puy de Dôme, Lozère et pour une durée de 5 .

Le client garantit n'être lié par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en oeuvre de la présente autorisation.

**V. MODIFICATION DU MARCHE -AVENANTS :** Toutes les modifications apportées au marché feront l'objet d'avenants conclus entre l'entreprise et le client et spécifiant les modifications de coûts et de délais.

### VI. CONDITIONS SUSPENSIVES

**VI.1. CONDITION SUSPENSIVE POUR OBTENTION D'AUTORISATIONS :** Le marché est conclu sous la condition suspensive d'obtention, dans un délai de trois mois à compter de la conclusion du l'offre, des autorisations, administratives ou de voisinage, nécessaires à l'exécution du marché et précisées dans l'offre. Le client se charge de l'obtention des autorisations liées au marché et en communiquera une copie à l'entreprise dès réception.

L'entreprise procédera si nécessaire aux affichages de chantier prévu par le code de l'urbanisme.

**VI.2. CONDITION SUSPENSIVE POUR FINANCEMENT :** Lorsque le client recourt à un prêt pour financer tout ou partie des travaux, il en informe l'entreprise et fait sa demande de prêt dans les 15 jours de la signature du contrat. Le marché est alors conclu sous la condition suspensive d'obtention du prêt dans un délai précisé par écrit par le client à l'entreprise et qui ne peut pas être inférieur à un mois suivant la demande de prêt. Le client s'engage à informer l'entreprise par écrit de l'obtention du prêt ou de son refus, au plus tard dans les 7 jours suivant l'expiration de ce délai.

Cependant, en cas de recours à un crédit à la consommation pour les travaux, le marché sera résolu de plein droit si le prêteur n'a pas informé l'entreprise de l'attribution du crédit dans le délai de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre de prêt par le client consommateur (l'emprunteur) ou si le client consommateur (l'emprunteur) a exercé son droit de rétractation dans le délai légal. Un document en annexe, à remplir par le maître de l'ouvrage s'il est concerné, complète ce point.

**VII. CONDITIONS D'EXECUTION DES TRAVAUX :** Les travaux sont réalisés conformément à la réglementation et aux règles de l'art en vigueur au jour de l'offre. L'entreprise se réserve le droit de refuser l'utilisation des matériaux ou produits fournis par le client. L'entreprise est tenue d'une obligation de conseil envers son client sur l'utilité et les conditions d'exécution des travaux, sur les conditions d'entretien, d'installation et d'emploi des appareils. Lorsque le support révèle des sujétions imprévues, non décelables par l'entreprise, sauf au moment des travaux, un avenant devra être conclu entre les parties pour fixer les travaux supplémentaires, leur coût et les délais en découlant. A défaut d'accord entre les parties, elles conviennent de recourir, à frais partagés, à une conciliation ou à une médiation avant toute action judiciaire éventuelle. L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantité suffisante, gratuitement et à proximité des travaux. L'entreprise peut recourir à la sous-traitance, dans les conditions prévues par la loi du 31 décembre 1975.

**VIII. DELAI D'EXECUTION :** *Coutarel Menuiserie Alu* s'engage à effectuer les travaux dans un délai de 1 an à compter de la date de signature du bon de commande (si ce délai est déjà indiqué dans le devis mettre « Le travaux seront réalisés dans le délai précisé au devis »).

Le délai d'exécution est prolongé, le cas échéant, à raison des avenants au marché ou de la durée des retards dus au client. Le délai d'exécution est également prolongé en cas de force majeure, d'épidémie, d'intempéries rendant impossible toute exécution des travaux ou de grève générale de la profession.

Le lieu d'exécution devra, à la date de démarrage, être accessible et les ouvrages préparatoires réalisés de façon à permettre l'engagement des travaux. A défaut, l'entreprise se réserve le droit de modifier ses conditions d'intervention, et en particulier en termes de délais, conditions techniques, conditions de prix.

**IX. PRIX :** (*si l'entreprise désire indexer les prix, préciser :* ) Les prix sont actualisés et révisés par l'application de la formule de variation des prix ci-après définie : (*préciser les règles de variation de prix , exemple :*

$$Pr = PO \times (Ir/ IO)$$

Où :

Pr = Prix révisé HT

PO = Prix initial HT

Ir = dernière valeur de l'Indice XXXXX (*intitulé, série, source, code*) publié par XXXXX, du mois à la date de début des travaux (*actualisation*) et à la date de réalisation des travaux(*révision*).



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*IO = valeur de l'Indice XXXXX (intitulé, série, source, code) publié par XXXXX, du mois à la date de remise de l'offre de prix.*

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA et taxes en vigueur au moment de l'offre ou des avenants. En cas de modification des charges imposées par les pouvoirs publics, les variations en résultant seront répercutées sur le prix TTC.

**X. CONDITIONS DE REGLEMENT : Sauf convention différente figurant au devis,** le règlement des travaux sera effectué de la façon suivante :

- Acompte de 30% à la commande
- Facturation à l'avancement des travaux : se référer aux modalités prévues au devis ou dans les pièces du marché.
- Solde à réception de la facture finale

Les règlements sont dus à réception des notes ou des factures (ou délai précisé par vos soins). Tout retard de paiement sera sanctionné par l'application de pénalités de retard au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal. Pour les clients professionnels, une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement sera ajoutée aux pénalités de retard en cas de procédure pour recouvrement (C. com., L.441-6 et D.441-5). Le règlement anticipé ne permet pas de bénéficier d'un escompte.

**XI. GARANTIE DE PAIEMENT : ARTICLE 1799-1 DU CODE CIVIL :** Pour les travaux dont le montant est supérieur à 12 000 euros hors taxes et déduction faites des avances, le maître d'ouvrage doit garantir à l'entrepreneur le paiement des sommes dues au titre du marché, conformément à l'article 1799-1 du code civil.

**XII. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :** Le transfert de propriété des biens faisant l'objet du marché est suspendu jusqu'à complet paiement de leur prix par le client. Le défaut de paiement de ces biens pourra entraîner une revendication des biens concernés.

Ces dispositions ne font pas obstacle, à la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ou des dommages dont il serait la cause.

### XIII. GARANTIES LEGALES ET CONTRACTUELLES :

**XIII.1. Garantie légale :** Conformément à l'article L.217-4 du code de la consommation, l'entreprise livre un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Elle répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Un bien est conforme au contrat :

1° S'il est propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- s'il correspond à la description donnée par le vendeur et possède les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
- s'il présente les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou s'il présente les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou est propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté (article L.217-5 du code de la consommation).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (article L. 217-12 du code de la consommation). L'entreprise garantit gratuitement le défaut de

conformité du bien livré sans exclure le choix laissé au client par l'article L. 217-13 du même code d'agir sur le fondement de la garantie contre les vices cachés du droit commun. Conformément à l'article 1641 du code civil, l'entreprise est tenue de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (article 1648 alinéa 1 du code civil).

### XIII.2 Garantie contractuelle – Garantie service après-vente :

La garantie contractuelle ou/et la garantie service après-vente mises en place par l'entreprise sont précisées dans un document annexe remis au client. Il est de même des garanties contractuelles proposées par le fabricant. L'entreprise doit préciser dans l'annexe remise au client le contenu de la garantie, le prix ou la gratuité de la garantie, les modalités de mises en œuvre, la durée et l'étendue territoriale, le nom et l'adresse du garant.

Conformément à l'article L. 217-16 du code de la consommation, lorsque le client demande à l'entreprise, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention du client ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention. Indépendamment de la garantie contractuelle, le prestataire reste tenu de la garantie légale de conformité visée à l'article 14.1 des conditions générales.

### XIV. ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE :

Assurance professionnelle : assurance responsabilité civile professionnelle et décennale, souscrite auprès de (*nom et coordonnées postales et téléphone de l'assureur*), valable (*préciser la couverture territoriale du contrat d'assurance*).

**XV. RECEPTION DE TRAVAUX :** La réception des travaux, au sens de l'article 1792-6 du code civil, est l'acte par lequel le client déclare accepter l'ouvrage avec ou sans réserve. La réception des travaux se fait en présence de l'entrepreneur et du client. L'entreprise avisera le client de la date à laquelle les travaux seront terminés et une date de visite du chantier sera programmée afin de réceptionner les travaux. Au cours de cette visite, un procès-verbal de réception sera établi en au moins deux exemplaires, un pour l'entreprise et un pour le client.

### XVI. VENTE A DOMICILE :

#### Pour les clients particuliers :

Lorsque le contrat est signé au domicile du client, il se trouve soumis notamment aux dispositions des articles L. 221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande – Code de la Consommation L.221-18 à L.221-28. Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14<sup>ème</sup> jour à compter de la signature du devis (si cela tombe un samedi, dimanche ou jour férié le 1<sup>er</sup> jour ouvrable suivant)

Je soussigné.....

Demeurant à.....



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Déclare annuler la commande ci-après (indiquer référence devis) :

Signature

.....  
Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

### Pour les clients professionnels :

Lorsque le contrat est conclu hors établissement, que l'objet de ce contrat n'entre pas dans le champ d'activité du professionnel sollicité et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (C. consommation, art. L.221-3), il se trouve soumis notamment aux dispositions des L.221-18 à L. 221-28 du Code de la consommation, laissant un délai de rétractation de 14 jours au client.

Formulaire d'annulation de commande – Code de la Consommation L.221-18 à L.221-28 Compléter et signer le formulaire à expédier en LRAR au plus tard le 14ième jour à compter de la signature du devis (si cela tombe un samedi, dimanche ou jour férié le 1er jour ouvrable suivant)

Je soussigné.....

Demeurant à.....

Déclare annuler la commande ci-après (indiquer référence devis) :

.....  
Si vous avez demandé de commencer la prestation de services pendant le délai de rétractation, vous devrez nous payer un montant proportionnel à ce qui vous a été fourni jusqu'au moment où vous nous avez informé de votre rétractation du présent contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

**XVII. RESILIATION DU CONTRAT :** En cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat pourra être résilié par le créancier de l'obligation inexécutée, quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés à la partie défaillante.

**XVIII. CONTESTATIONS :** En cas de différend relatif à l'exécution du marché, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

CM2C est le médiateur de la consommation désigné par l'entreprise. En cas de litige, le client consommateur adresse une réclamation par écrit à l'entreprise avant toute saisine éventuelle du médiateur de la consommation. En cas d'échec de la réclamation, le client peut soumettre le différend à ce médiateur de la consommation, au plus tard un an après sa réclamation écrite, à l'adresse suivante *Centre de la Médiation de la Consommation des Conciliateurs de Justice, 14 rue saint Jean, 75017 Paris* ou par voie électronique [cm2c.net](http://cm2c.net)

Pour les clients professionnels, Le tribunal compétent sera celui du siège de l'entreprise.

Fait à

Le

### ANNEXE :

**FINANCEMENT DE TRAVAUX**  
(NOTE : L'entreprise n'est pas intermédiaire de crédit)

#### **I – LE CLIENT RECOURT A UN CREDIT A LA CONSOMMATION POUR FINANCER LES TRAVAUX**

Le client coche la case ou les cases correspondant à sa situation et signe sur l'espace libre :

Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, RECOURS A UN CREDIT A LA CONSOMMATION POUR FINANCER LES TRAVAUX. J'informerai le(s) prêteur(s) des coordonnées de l'entreprise et de la nature des travaux pour lesquels le prêt est demandé.

Je demande l'EXECUTION IMMEDIATE de la prestation tout en demandant un CREDIT A LA CONSOMMATION AFFECTE AUX TRAVAUX : je recopie à la main sur le contrat la phrase suivante :

*« Je demande à bénéficier immédiatement de la prestation de services. Le délai légal de rétractation de mon contrat de crédit arrive dès lors à échéance à la date de l'exécution de la prestation, sans pouvoir être inférieur à trois jours ni supérieur à quatorze jours suivant sa signature.*

*Je suis tenu (e) par mon contrat de vente principal dès le quatrième jour suivant sa signature »*

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Prénom, \_\_\_\_\_  
nom et signature

#### **II – LE CLIENT RECOURT A UN CREDIT IMMOBILIER, UN CREDIT GARANTI PAR UNE HYPOTHEQUE OU SURETE COMPARABLE**

Pour les dépenses relatives à la réparation, l'amélioration ou l'entretien d'immeubles à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation, lorsque le crédit finance l'acquisition de l'immeuble ou est garanti par une hypothèque, par une autre sûreté comparable sur les biens immobiliers à usage d'habitation ou par un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, le client coche la case correspondant à sa situation et signe sur l'espace libre :

Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, déclare qu'AYANT L'INTENTION DE FINANCER LES TRAVAUX AU MOYEN D'UN OU PLUSIEURS PRETS, j'entends me prévaloir de la condition suspensive prévue à l'article L. 313-41 du code de la consommation. J'informerai l'entreprise par écrit au plus tard 7 jours après la décision d'obtention ou du refus d'attribution du crédit.

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_ Prénom, nom et signature \_\_\_\_\_

#### **III - LE CLIENT NE RECOURT PAS AU CREDIT IMMOBILIER POUR FINANCER LES TRAVAUX**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Le client recopie de sa main la mention suivante et signe sur l'espace libre :

*« Je soussigné(e), maître de l'ouvrage, déclare ne pas recourir au crédit immobilier ou à un prêt garanti par une hypothèque, par une autre sûreté comparable sur les biens immobiliers à usage d'habitation ou par un droit lié à un bien immobilier à usage d'habitation, pour assurer le financement total ou partiel des travaux. Je reconnais avoir été informé(e) que si je recourais néanmoins à un tel prêt, je ne pourrais pas me prévaloir de la condition suspensive prévue par le chapitre du code de la consommation relatif au crédit immobilier. »*

-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----  
-----

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Prénom, nom et signature



**SAINT FLOUR COMMUNAUTE**  
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR  
**OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR**  
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

**Entreprise :** AUVERGNE DECORS  
 3, rue Raymond Joyon

63190 LEZOUX

le 09/12/2024

Tel :

Fax :

**Lot : 05 CLOISONS SECHES - ISOLATION - FAUX PLAF** **Avenant N° 3**

<b>Avenant</b>	<b>N° 3 Doublages en placo</b>	
<b>Date :</b>	09/12/2024	Plus-value pour réalisation de doublage en plaques de plâtre.
<b>Montant H.T.</b>	2 528,25	Grande hauteur <span style="float: right;">1035.30</span>
<b>Valeur</b>	01/07/2023	Hauteur standard <span style="float: right;">1492.95</span>
<b>Actualisable</b>		

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur	
A	Montant initial du Marché du 27/12/2023	43 500,00	52 200,00	01/07/2023	A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	3 983,16	4 779,79		
C	Montant de la présente MDM	2 528,25	3 033,90	01/07/2023	A *
<b>Montant du marché ( A+B+C )</b>		<b>50 011,41</b>	<b>60 013,69</b>		

\*: F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature	Le Maître d'Oeuvre Date/signature	Le Maître d'Ouvrage Date/signature
 <b>AUVERGNE DECORS</b> Tel : 04 77 24 40 18 Fax : 04 77 24 53 35 Siret 4173742642010Z APE 4331Z	 <b>SIA GETEC</b> 5 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC +33 (0)4 71 63 88 20 - accus@getec.fr SIRET : 399 703 243 0015 - APE 7112B SAS au capital de 64 600 € - RCS AURILLAC	

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
 Date de télétransmission : 16/01/2025  
 Date de réception préfecture : 16/01/2025

Adresse chantier :	Adresse du client :
     SIRET :	Office du tourisme saint flour

**Objet :** Doublages supplémentaires

Désignation	Un	Quantité	Prix Unit.	Montant H.T.	Code TVA
1 - 5.1.1.1 Doublage type 1 grande hauteur	M <sup>2</sup>	20,30	51,00	1 035,30	1
2 - 5.1.1.2 Doublage type 2 hauteur std	M <sup>2</sup>	40,35	37,00	1 492,95	1

<b>Total H.T.</b>	<b>2 528,25</b>
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>	<b>505,65</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>3 033,90</b>
<b>Net à payer (Euro)</b>	<b>3 033,90</b>

**CONDITIONS DE REGLEMENT**

- 30% à la commande
- Situation(s) à l'avancement des travaux
- Ce devis gratuit est valable 2 mois à compter de son émission
- Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
- Conformément au décret N°2012-1115 du 2 Octobre 2012, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement ainsi qu'une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront facturés en cas de retard de paiement.
- La TVA à acquitter subira les variations éventuelles découlant des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur lors des règlements.

Pour le Client
Date
Signature
Précédée de la mention "Bon pour accord, devis remis avant exécution des travaux"





**SAINT FLOUR COMMUNAUTE**  
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR  
**OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR**  
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

**Entreprise :** SARL NG Les Chapes d'Olt  
 Parc Artisanal - 4 Rue des Tumulus

12130 PIERREFICHE

le 09/12/2024

Tel : 05.65.70.48.94

Fax :

**Lot : 07 REVETEMENT DE SOL DUR - FAÏENCE** **Avenant N° 2**

<b>Avenant</b>	<b>N° 2 Préparation du support</b>
<b>Date :</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">09/12/2024</div> Plus-value pour préparation du support existant avant pose de la Pierre de Bouzentes.
<b>Montant H.T.</b>	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">2 029,39</div>
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Ferme</div>	

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur	
A	Montant initial du Marché du 27/12/2023	16 549,43	19 859,32	01/07/2023	A *
B	Montant des MDM déjà acceptées	2 248,80	2 698,56		
C	Montant de la présente MDM	<b>2 029,39</b>	<b>2 435,27</b>		F *
<b>Montant du marché ( A+B+C )</b>		<b>20 827,62</b>	<b>24 993,14</b>		

\* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

L'entreprise Date/signature	Le Maître d'Oeuvre Date/signature	Le Maître d'Ouvrage Date/signature
	 <b>SIA IGETEC</b> 5 avenue Georges Pompidou 15000 AURILLAC +33 (0)4 71 63 88 30 - accueil@igetec.fr SIRET : 399 708 643 00115 - APE 7112B SAS au capital de 64 600 € - RCS AURILLAC	

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
 Date de télétransmission : 16/01/2025  
 Date de réception préfecture : 16/01/2025

# SARL NG LES CHAPES D OLT

Parc Artisanal - 4, rue du Tumulus  
12130 PIERREFICHE  
Tél : 05 65 70 48 94  
Site web : [www.chapeliquidedolt.com](http://www.chapeliquidedolt.com)  
Email : [contact@chapeliquidedolt.fr](mailto:contact@chapeliquidedolt.fr)



SAINT-FLOUR COMMUNAUTE  
ZA du Rozier-Coren  
15100 ST FLOUR

Tél : 04 71 60 56 80  
Tél. portable :  
Email : [contact@saintflourco.fr](mailto:contact@saintflourco.fr)

## Devis

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DV00012976	30/10/2024	COMSTFLOU	29/11/2024	Virement à réception	FR76200066660

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
Opération F983 Réhabilitation et Aménagement des bureaux de l'Office de Tourisme intercommunal Place d'arme 15100 SAINT FLOUR MOE : TRINH Vincent Lot n° 7 : Revêtement de sol dur - Faïence Avenant n° 2 au devis DV11795 du 03/06/2023					
7.6 Grenailage ensemble sol Localisation : 97.10m <sup>2</sup> zone revêtement pierre (64.50m <sup>2</sup> +32.60m <sup>2</sup> )	97,10	M2	5,00	485,50	20,00
7.7 Mise en œuvre d'un ragréage de sol P3 consommation prévue 8kg/ m <sup>2</sup> y compris dépoussiérage et primaire d'accrochage Localisation : 97.10m <sup>2</sup> zone revêtement pierre (64.50m <sup>2</sup> +32.60m <sup>2</sup> )	97,10	M2	15,90	1 543,89	20,00

Siret : 51467614700010 - APE : 4399C - N° TVA intracom : FR10514676147 - Capital

Accusé de réception en préfecture  
04520006666-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025

1 sur 2



Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix. Nos prix sont donnés avec valeur à la date de la signature du devis. En cas d'augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux intervenant avant ou pendant les travaux, les prix portés au devis seront actualisés sur la valeur au mois de l'exécution selon le calcul de la FFB. Les mesures exactes seront prises les travaux effectués. Les couleurs choisies suivant nos échantillons donnent une indication d'ensemble de la teinte et de l'aspect final du revêtement. Ces caractéristiques peuvent évoluer en fonction de la mise en œuvre et des conditions d'application. Afin de réaliser votre chantier dans les conditions optimum, nous vous demandons dans la mesure du possible de ne pas faire intervenir d'autres corps de métier durant notre intervention. Le chantier doit être propre et débarrassé à notre arrivée sinon nous nous verrions dans l'obligation de vous facturer 300 € ht de préparation de chantier.

Garantie décennale et Garantie responsabilité civile pendant les travaux : souscrite auprès de Générali siège social 2, rue Pillet-Will 75009 PARIS n° contrat AR721304 - référence client SARL NG LES CHAPES D'OLT. Il est fait en outre, application des garanties légales de conformité (2ans à compter de la délivrance du bien) et des vices-cachés (2 ans à compter de la découverte du vice) conformément aux dispositions de nos CGV et des dispositions légales.

**L'acceptation de ce devis vaut acceptation de nos Conditions Générales de Vente.**

**Je vous remercie de m'envoyer votre accord signé au plus tôt.**

L'acceptation de ce devis tiendra lieu de bon de commande

Bon pour accord, le ___/___/___ à _____ SIGNATURE:	Date d'intervention souhaitée: (à confirmer 15 jours avant intervention) ___/___/___
--	--

**Condition de paiement 30 % à la signature - 80 % du solde pendant les travaux - Solde restant à la fin des travaux**

Déchets triés sur le chantier et évacués séparément palettes, déchets inertes, emballages, déchets chapes. Collecte envisagée : Sarl Catusse à Onet-le-château - Déchetterie de St Geniez d'Olt - Els Braley à Onet-le-château - La Centrale agréé

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	2 029,39	405,88

Total HT	2 029,39
Total TVA	405,88
Total TTC	2 435,27
Net à payer	2 435,27 €

SAINT FLOUR COMMUNAUTE  
 Village d'entreprises - ZA du Rozier Coren 15100 SAINT FLOUR  
 OFFICE DU TOURISME DE ST FLOUR  
 Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR

**Entreprise :** MENUISERIE DE LA FLORIZANE  
 4 ZI de La Florizane

15100 SAINT-FLOUR

le 20/12/2024

Tel : 04.71.60.37.21

Fax :

**Lot : 06 MENUISERIES INTERIEURES**

**Avenant**

**N° 1**

**Avenant**

**N° 1 Modifications de prestations**

**Date :** 20/12/2024

Plus et moins values selon devis n°00000816

**Montant H.T.** -14 596,00

**Valeur** 08/11/2023

Actualisable

Récapitulatif		Euros H.T.	Euros T.T.C	Valeur
A	Montant initial du Marché du 29/12/2023	90 486,15	108 583,38	08/11/2023 A
B	Montant des MDM déjà acceptées	0,00	0,00	
C	Montant de la présente MDM	-14 596,00	-17 515,20	08/11/2023 A
Montant du marché ( A+B+C )		75 890,15	91 068,18	

\* : F=Ferme A=Actualisable R=Révisable AR=Actualisable et Révisable

**L'entreprise** Date/signature

**Le Maître d'Oeuvre**

Date/signature

**Le Maître d'Ouvrage**

Date/signature

MENUISERIE DE LA FLORIZANE

4 ZI de La Florizane  
 15100 SAINT FLOUR  
 Tél : 04 71 60 37 21  
 SIRET : 399 708 643 0019 - APE : 4332A

SIA  
 SIGETEC  
 5 avenue Georges Pompidou  
 15000 AURILLAC  
 +33 (0)4 71 63 89 30 - accueil@sigetec.fr  
 SIRET : 399 708 643 00115 - APE 7112B  
 SAS au capital de 64 600 € - RCS AURILLAC

Accusé de réception en préfecture  
 015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
 Date de télétransmission : 16/01/2025  
 Date de réception préfecture : 16/01/2025





## MENUISERIE DE LA FLORIZANE

S.A.S AU CAPITAL DE 60 000 €  
4 ZI la Florizane - 15100 SAINT FLOUR  
Tél. 04 71 60 37 21 - Fax 04 71 60 41 84  
e-mail : [contact@menuiseriedelaflorizane.fr](mailto:contact@menuiseriedelaflorizane.fr)

SAINT FLOUR COMMUNAUTE  
VILLAGE D'ENTREPRISES  
Z.A. Du Rozier - Coren  
15100 SAINT FLOUR

N° RGE E-E48580  
Qualifications QUALIBAT 2301, 3511 PROB et 4322  
AXA France - Agence HUGONENC et FORETNEGRE à AURILLAC  
Police n°0000010566532604

SAINT FLOUR, le 19 décembre 2024

## DEVIS ESTIMATIF

Référence : 00000816

N/Réf. :

**REAMENAGEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME  
DU PAYS DE SAINT FLOUR  
17 Bis Place d'Armes - 15100 SAINT FLOUR**

**LOT 6 MENUISERIES INTERIEURES ET EXTERIEURES BOIS**

**DEVIS POUR TRAVAUX EN PLUS ET EN MOINS**

RCS AURILLAC 491 301 545 - APE 4332A - SIRET 491 301 545 00019 - N° ITVA : FR 26 491 301 545

CA 16806 04821 29677165001 58 - BP 16807 00397 4032118850654

CONDITION D'EXECUTION ET DE REGLEMENT DES TRAVAUX SUIVANT NORME AFNOR NF P03-001

En l'absence de précision dans le présent contrat, la norme AFNOR NF P03-001, de décembre 2000, vaut

Accusé de réception en préfecture  
N° 202406666 20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de contractualisation : 16/01/2025

**SAINT FLOUR COMMUNAUTE**

<b>Désignation</b>	<b>Un</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unit.</b>	<b>Montant H.T.</b>
<b><u>TRAVAUX EN MOINS :</u></b>				
<b><u>SUR LE MARCHÉ :</u></b>				
06.02.01.01. Bloc porte E15 93*204 28dB (local photocopieur)	U	-1,00	501,00	-501,00
06.10.01. Plan vasque				
Plan vasque+plan sur bâti-support pour WC RDC	U	-1,00	898,00	-898,00
Plan vasque+plan sur bâti-support pour WC R+1	U	-1,00	950,00	-950,00
06.13.01. Plan de travail environ 1.20 de long (détente)	Ens	-1,00	305,00	-305,00
09.16.04.01. Suspension "buisson" en tasseaux bois	Ens	-1,00	175,00	-175,00
06.18.01. Porte d'entrée en bois				
06.18.01.01. Porte pleine 93*215	U	-1,00	2 980,00	-2 980,00
<b><u>SUR TRANCHES OPTIONNELLES :</u></b>				
06.16.02.02. Grillage protecteur	M²	-13,00	53,00	-689,00
06.16. HABILLAGES ET ELEMENTS DECORATIFS EN BOIS				
06.16.03.01. Supports de fresque murale	M²	-28,00	268,00	-7 504,00
06.16.03.01. Garde-corps support de fresque	M²	-17,00	187,00	-3 179,00
<b>Sous-total TRAVAUX EN MOINS</b>				<b>-17 181,00</b>
<b><u>TRAVAUX EN PLUS :</u></b>				
<b><u>SUR LE MARCHÉ :</u></b>				
06.16. Plafond acoustique en liteaux bois				
06.16.01.01. Liteaux bois section 30*30 sur ossature	M²	10,00	245,00	2 450,00
06.16.01.02. Voile noir et isolant acoustique 80mm	M²	10,00	43,00	430,00
Trappe d'accès bois 60*60	U	1,00	140,00	140,00
Habillage d'escalier	M²	9,00	168,00	1 512,00
06.16.04. Module d'éclairage				
06.16.04.01. Suspension en tasseau de bois "Buissons"	Ens	1,00	2 240,00	2 240,00
06.18.01. Porte d'entrée en bois				
06.18.01.01. Remise en état à la place de porte neuve	F	1,00	1 800,00	1 800,00
06.18.02..01 Déplacement d'une menuiserie extérieure	U	1,00	150,00	150,00
Plinthes sur pierres :	MI	28,00	28,00	784,00
<b>Sous-total TRAVAUX EN PLUS</b>				<b>9 506,00</b>

Accusé de réception en préfecture  
015-200066860-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025



**SAINT FLOUR COMMUNAUTE**

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.
<b><u>SUR TRANCHE OPTIONNELLE :</u></b>				
<b><u>TRAVAUX EN PLUS VALUE POUR MOBILIER D'EXPOSITION :</u></b>				
06.11. Mobilier d'exposition				
06.11.01. Etagères d'exposition				
06.11.1.1. Etagère et meuble bas				
Avec tiroir et profil Alu à entailler pour faire poignée	ENS	5,00	440,00	2 200,00
<b>Sous-total Plus value pour Mobilier d'exposition</b>				<b>2 200,00</b>
<b><u>TRAVAUX EN MOINS POUR LE MOBILIER D'ACCUEIL / T.C. N°5</u></b>				
06.11.01 Banque d'acceuil avec meuble bas				
06.12.01.01. Plan de travail et meuble bas, environ 4.05m de L et retours de 0.60m	Ens	-1,00	7 400,00	-7 400,00
06.12.02. Plan de travail avec meuble bas en panneaux stratifiés				
06.12.02.01. Plan de travail et meuble bas				
Environ 3.15m de long	Ens	-1,00	1 721,00	-1 721,00
<b>Sous-total</b>				<b>-9 121,00</b>
<b>Total H.T.</b>				<b>-14 596,00</b>
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>				<b>-2 919,20</b>
<b>Total T.T.C.</b>				<b>-17 515,20</b>
<b>TOTAL T.T.C. (Euros)</b>				<b>-17 515,20</b>

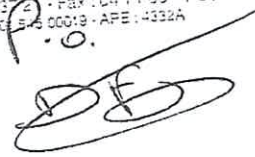
Bon pour Accord.

A : ..... le : / /

Signature Client:

La Présidente  
Emilie ROQUES

MENUISERIE DE LA FLORIZANE  
ZI la Florizane  
15100 SAINT-FLOUR  
Tél : 04 71 60 37 22 - Fax : 04 71 60 41 84  
Siret : 431 365 542 00013 - APE : 4332A

P.O.  


Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20250113-DEC2025-011-AU  
Date de télétransmission : 16/01/2025  
Date de réception préfecture : 16/01/2025